

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, PETIT, JOUBERT, GOLFRIN, GALIEN, Mme, LEREFAIT.

Absentes excusées : Mmes REMMEAU, DESTRUEL, GUIDEMANN pouvoir à M. DELAMARE

Secrétaire de séance : M. Alain PETIT.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N°7/2016 : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°8/2016 : Compte administratif 2015

Sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARE, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	103 730, 35 €
Recettes	127 365,72 €
Excédent de clôture	23 635,37 €

Investissement

Dépenses	113 295,05 €
Recettes	86 153,41 €

Déficit de clôture 27 141,64 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

N°9/2016 : Budget primitif 2016

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2015, qui se présente comme suit :

Recettes d'investissement :	138 432,36 €
Dépenses d'investissement :	138 432,00 €
Recettes de fonctionnement :	111 832,37 €
Dépenses de fonctionnement :	111 832,00 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2016, tel qu'il vient de lui être présenté
- décide d'appliquer aux bases d'imposition communiquées par les services fiscaux les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 5,46 %
 - Foncier bâti : 11,94 %
 - Foncier non bâti : 30,67 %

N°10/2016 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune pour siéger à la commission locale d'évaluation des Charges Transférées de la communauté de communes

Après discussion, le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Jacques BINET.